

**= 26 JUIN 2018 : UN ÉVÉNEMENT HISTORIQUE ! = Le BREXIT devient définitif avec la promulgation, par la reine Elizabeth II, de la loi de retrait du Royaume-Uni de l'UE.**



La loi sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE a été promulguée par un "Royal Assent" de la reine Elizabeth II ce mardi 26 juin 2018, après 11 mois d'âpres débats au Parlement britannique et de combats d'arrière-garde menés par les opposants au Brexit.

## Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~  
Le "Royal Assent" (traduction : "Sanction royale" ou "Assentiment royal") est la dernière étape pour qu'un projet de loi ait force de loi chez nos voisins d'Outre-Manche.

*Une fois que le projet de loi est présenté au monarque ou à son représentant, il ou elle a trois possibilités :*  
a) - le monarque peut accorder la Sanction royale (« grant the Royal Assent »), faisant du projet une loi définitive (« Act of Parliament »). C'est ce qui s'est produit aujourd'hui sur la loi du Brexit.

b)- le monarque peut refuser la Sanction royale (« withhold the Royal Assent »), ce qui équivaut à y opposer son veto.

c)- le monarque peut également "réserver" la Sanction royale (« reserve the Royal Assent »), c'est-à-dire remettre sa décision à une date ultérieure.

*Toutefois, selon les conventions actuelles, le monarque britannique n'agit que sur le conseil de ses ministres.*

C'est le président de la chambre des Communes, John Bercow, qui a annoncé ce 26 juin 2018 que la reine Elizabeth II avait donné sa "Sanction royale" au texte de loi sur le Brexit présenté en juillet 2017 par le gouvernement conservateur de Theresa May, adopté la semaine dernière par le Parlement britannique.

Cette annonce historique a déclenché les acclamations des députés favorables au Brexit :

## CONSÉQUENCES CONCRÈTES

Concrètement, cette loi britannique promulguée le 26 juin 2018 :

- confirme que la date officielle de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne aura bien lieu le 29 mars 2019, à 23H00 GMT, soit minuit à Bruxelles.
- met fin, à partir de cette date et de cette heure précises, à la suprématie du droit européen sur le droit national britannique
- conserve dans le droit britannique les lois communautaires que Londres souhaite garder.

Theresa May a déclaré que la promulgation de la loi constitue un "moment historique pour notre pays et un pas important vers la réalisation de la volonté du peuple britannique" de quitter l'UE.

Le ministre du Commerce international Liam Fox a déclaré que "les chances d'un éventuel retour sur la décision des Britanniques de quitter l'UE sont maintenant nulles" et que la promulgation de la loi par la reine a lancé "irrévocablement" la mise en œuvre du Brexit.

Ce 26 juin 2018 marque donc la défaite probablement définitive de tous ceux, au Royaume-Uni et à l'étranger, qui ont tout fait pour tenter de revenir sur le résultat du référendum britannique du 23 juin 2016 par lequel 51,9 % des électeurs se sont prononcés pour un retrait de leur pays de l'Union européenne et de l'Euratom.

## CONCLUSION

Ce jour est un grand jour pour le Royaume-Uni, un grand jour pour la démocratie, et un grand jour pour la libération des peuples d'Europe de la dictature européiste qui ne dit pas son nom.

Il ne fait aucun doute qu'au cours des années à venir, les Britanniques vont faire la démonstration qu'il y a une vie après la sortie de l'UE et que cette libération apporte des résultats très bénéfiques.

**L'effet d'exemplarité va être ravageur pour les autres pays restés dans le carcan de l'UE et de l'euro et va inéluctablement entraîner d'autres peuples à suivre l'exemple britannique.**

**L'effondrement du château de cartes de l'utopie européiste commence.**

